

Sowohl der Justizrat als auch die Justizkommission haben festgestellt, dass der Wiederwahl dieser fünf Personen, welche ihr Amt bereits ausüben, nichts entgegensteht.

Die Justizkommission beantragt, auf das Dekret einzutreten und es anzunehmen.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– L'examen du décret est ainsi terminé. Il est directement passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 90.*

S'est abstenue:

Schneider (LA, PS/SP). *Total: 1.*

Projet de décret N° 182 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à sept reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 102 dossiers, la Commission a donné un préavis positif pour 87 dossiers, ce qui représente 127 personnes. Quinze dossiers ont été recalés pour diverses raisons.

Je tiens aujourd'hui à vous citer un exemple du travail de la commission.

Au mois d'avril 2007, la Commission a auditionné un jeune homme de 26 ans. Au terme de l'étude du dossier et de l'audition, la Commission a constaté que ses connaissances des institutions politiques suisses étaient vraiment insuffisantes pour que son dossier soit transmis au Grand Conseil. En outre, la Commission a été interpellée par sa situation professionnelle. Suite à l'abandon d'un pré-apprentissage de mécanicien, le requérant s'est trouvé en situation de demandeur d'emploi et ceci durant de nombreux mois. A entendre le requérant, la Commission a eu le sentiment que celui-ci se complaisait dans sa situation et qu'il se laissait aller davantage qu'il n'essayait de trouver une solution à sa situation de chômage. La Commission a considéré qu'il n'était pas acceptable qu'un jeune homme tel que lui, en santé et en pleine possession de ses moyens, se complaise dans une routine d'assistantat. Elle a donc invité le Service des naturalisations à prendre contact avec la commune de domicile du requérant et avec le délégué cantonal à l'intégration, afin que tout soit entrepris pour que ce jeune homme puisse intégrer le monde du travail. Je vous rappelle que dans la loi sur le droit de cité fribourgeois, il est notifié que la participation à la vie économique est une condition d'intégration.

Eh bien Mesdames et Messieurs les Députés, au mois de janvier de cette année, la Commission a une nouvelle fois entendu ce jeune homme. Elle a pu constater que le requérant a trouvé du travail depuis plusieurs mois, travail qu'il effectue à sa satisfaction personnelle et à celle de son employeur. Mais ce qui a le plus réjoui ses membres, c'est de voir avec quelle fierté cette personne a répondu aux questions d'instruction civique posées par la Commission. C'est là un exemple parmi tant d'autres, mais je tenais à le relever.

Ceci dit, la Commission des naturalisations ayant fait son travail constate que toutes les personnes figurant dans le projet de décret tel qu'il vous est présenté remplissent les conditions légales, tant fédérales que cantonales. C'est à l'unanimité de ses membres qu'elle vous recommande d'entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis et de l'accepter.

Le Commissaire. Pas de commentaire pour l'instant.

¹ Message pp. 319ss.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. A l'article 2, vous pouvez constater qu'un couple bernois devient fribourgeois.

– Adopté.

ART. 3 ET 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– L'examen du décret est ainsi terminé. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 82 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 82.*

Mandat M4012.09 Nicolas Rime/Vincent Brodard/Pierre Mauron/François Roubaty/Martin Tschopp/Christian Marbach/Nicolas Repond/Jean-Noël Gendre/René Thomet/Xavier Ganiot (liaison Bulle–Romont–Fribourg par le train)¹

Prise en considération

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Ce mandat a été déposé à un moment où le dossier était au point mort et ne semblait plus avancer. Sur le fond, nous sommes d'accord avec le Conseil d'Etat et il n'y a plus rien à en dire. Toutefois, sans une pression constante, je doute qu'une décision aurait été arrêtée à ce jour. Pour rappel, les TPF avaient planifié il y a deux ans encore cette ligne pour 2014 et non pour 2011. Ainsi, je vous demande chers collègues d'accepter ce mandat et de le considérer comme accompli.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre est très satisfait du développement de la liaison Bulle–Romont–Fribourg par le train. En tant que ressortissant glânois, je me réjouis également de cette nouvelle liaison ferroviaire. Notre district aura un atout supplémentaire et indispensable pour son développement. Notre groupe est très satisfait de la réponse du Conseil d'Etat. Je profite de remercier et féliciter la commission des transports de la région Glâne-Veveyse qui a joué un rôle essentiel dans l'arrivée du RER. Avec ces quelques propos, le groupe de l'Union démocratique du centre fait confiance au Conseil d'Etat et refuse ce mandat qui est devenu inutile. Merci d'en faire de même.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance du contenu du mandat déposé par nos collègues du groupe socialiste. Le bien-fondé de cette démarche est réel puisqu'il veut que le Conseil d'Etat se soucie de l'amélioration des moyens de transport public entre deux chefs-lieux du sud et la capitale. La teneur de la réponse du Conseil d'Etat démontre que l'exécutif cantonal a porté le sujet à sa réflexion, si l'on analyse avec pragmatisme ce qu'il nous propose. La variante «option TPF-CFF» semble être la plus appropriée pour répondre à l'urgence s'il devait y en avoir une. Car il faut dire que la ligne Bulle–Romont, soit routière, soit ferroviaire, dessert avant tout les nombreux élèves des cycles d'orientation de Bulle par le train et de Romont par le bus. Le nombre d'adultes qui la fréquente ne serait pas des plus conséquents. Donc, si on s'en réfère aux diverses démarches matérielles à entreprendre dans ce cas par le Conseil d'Etat, c'est d'aller auprès de l'Office fédéral des transports. Si l'on sait que la commande de nouvelles rames ferroviaires ne pourrait être satisfaite avant 2011, si l'on considère encore l'aspect technique, si l'on sait que le chemin de fer Bulle–Romont est à voie unique, avec toute la problématique liée au croisement des rames, l'Alliance centre gauche dans sa majorité, compte tenu de ces diverses réflexions, estime que la réponse du

¹ Déposé et développé le 6 mai 2009, BGC pp. 795 et 796; réponse du Conseil d'Etat le 26 janvier 2010, BGC pp. 347ss.